

Fraternité

SECRETARIAT GENERAL

Direction des relations avec les collectivités locales

Arrêté nº 2020-SG-790 du 30 octobre 2020

modifiant l'arrêté préfectoral n°2020-SG-680 organisant l'élection des juges du Tribunal mixte de commerce de Mamoudzou

LE PREFET DE MAYOTTE

Délégué du Gouvernement

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de commerce, et notamment les articles L.723-1 à L.723-14 de la partie législative et R.723-1 à R.723-31 de la partie réglementaire ;

Vu le code électoral;

Vu l'arrêté du ministère de la justice du 24 mai 2011 relatif aux bulletins de vote pour l'élection des juges des tribunaux de commerce ;

Vu la circulaire ministérielle du 3 juillet 2019 relative à l'organisation de l'élection annuelle des juges des tribunaux de commerce ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;

Vu le décret du 10 juin 2020 portant nomination de M. Claude VO-DINH, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

Vu le décret n°2020-854 du 7 juillet 2020 relatif au report exceptionnel des élections des juges des tribunaux de commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-SG-608 du 4 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Claude VO-DINH sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la Préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de pourvoir 5 sièges au sein du tribunal mixte de commerce de Mamoudzou;

SUR proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le délai de réception des candidatures aux fonctions de juge du Tribunal de commerce mixte de Mamoudzou est prolongé jusqu'à Mercredi 4 novembre 17h.

<u>Article 2</u>: Le Secrétaire Général de la préfecture de Mayotte est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet

Délégyé du Gouvernement,

Le préfet de Mayotte out le préfet et pardérégation Le secrétaire général

Claude VO-DINH